



Mairie

☎ 02.96.25.40.03

Fax. 02.96.25.48.02

Courriel : mairielamotte22@orange.fr

Site : www.lamotte22.com

Ouverture : Lundi, mardi, mercredi, vendredi :
8h30-12h/13h30/17h et samedi 8h30/12h.

Contacts Maire et Adjointes :

Guilleret Jean Pierre : sur rendez-vous

Tachon Gilbert ☎ 02.96.25.45.67

Etienne Guy ☎ 02.96.25.46.38

Jambin Robert : ☎ 02.96.25.41.57

Malestroit Sylvie ☎ 02.96.25.46.99

Gicquel Paulette ☎ 02.96.25.49.97

Accueil périscolaire ☎ 02.96.25.43.16

ALSH ☎ 02.96.25.43.16

Ecole Publique ☎ 02.96.25.45.74

Ecole Privée ☎ 02.96.25.41.25

<http://www.nddlamotte.fr>

☎ 02.96.25.45.76	Bibliothèque	Cybercommune
Mardi	16h45/17h45	19h15/20h45 avec animateur
Mercredi	14h/18h30	
Vendredi	16h45/17h45	
Samedi	10h/12h	
Fermeture à partir du 1 ^{er} février à 12 h		

Pharmacie ☎ 02.96.25.40.07

Pierre et Petit « 18 rue Croix Montfort »

Lundi - vendredi : 9h/12h15 et 14h30/19h.

Samedi : 9h/12h30 et 14h/17h.

Cabinet infirmier ☎ 06.42.36.12.81

Aide à domicile ☎ 02.56.41.35.00

Foyer Roger Jouan ☎ 02.56.41.35.00

La poste : ☎ 02.96.25.47.25

Du mardi au vendredi : 14h/16h40

1 samedi/2 (semaine impaire) : 9h20/12h

Trans'Cidéral : Fonctionne du lundi au
samedi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h à
19 h, soit 6 jours sur 7 hors jours fériés.

☎ 0 810 22 22 22 (N° Azur)

Cidéral : www.cideral.com

☎ 02.96.66.09.09

DATES À RETENIR

10/01 : Loto – Ecole Notre Dame de
Lourdes

18/01 : Repas – Motos Loisirs

26/01 : Repas – Club de l'Amitié

01/02 : Repas – ASM



BULLETIN MUNICIPAL

N° 2

Du 10 au 23 janvier 2014

INFORMATIONS MUNICIPALES

CONSEIL MUNICIPAL : Le Conseil Municipal se réunira, en session ordinaire, salle de la mairie, le **mercredi 15 janvier 2014, à 20 h 30.**

Ordre du jour :

- Aménagement des Rues de la Croix Jartel, de la Croix Montfort et des Bruyères : résultat de la consultation pour les travaux de voirie et de réseaux ; Demande de financement
- Travaux de voirie : voirie définitive du lotissement du Clos du Bourg ; travaux divers
- Maison des Bruyères : travaux carrelage et cloisons
- Passage caméra dans le réseau d'eaux pluviales
- Adhésion à Itinéraires Bis
- Budget culturel 2014
- Renouvellement du contrat de maintenance équipement informatique école
- Droits de préemption
- Questions diverses

BULLETIN DE FIN D'ANNÉE : Les associations désirant y faire paraître un article sont priées de bien vouloir nous le faire parvenir **avant le mercredi 15 janvier** (par mail de préférence).

SMIC AU 1^{ER} JANVIER : Le taux horaire du Smic passe de 9.43 €, soit 1 445,38 € bruts mensuels sur la base de la durée légale de 35 heures hebdomadaires.

BÉBÉS-LECTEURS : Notre rencontre aura lieu

MERCREDI 22 JANVIER, à partir de 9 h 45 à la bibliothèque, rue de Bel-Air.

Nous accueillons les enfants de 3 mois à 4 ans, accompagnés d'un adulte.

La séance est gratuite et le prêt de livres est assuré.

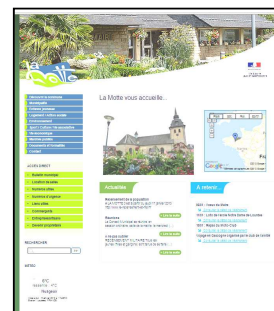


La bibliothèque sera fermée à partir du samedi 1^{er} février à 12 h. Vous pouvez prendre plusieurs BD, livres, CD, DVD car les travaux vont durer plusieurs semaines.

Merci pour votre compréhension.

N'oubliez pas le site internet <http://www.lamotte22.com>

Vous y trouvez la **présentation de la commune et de la municipalité** et de très nombreuses informations : **Enfance/Jeunesse** (Activités, scolarité, restaurant scolaire, accueil périscolaire et de loisirs : (tarifs et dossiers d'inscription...)) ; **Logement** (plans des lotissements, liste des terrains disponibles) ; **Action sociale** (le foyer logement et le service d'aide à domicile - présentation et modalités d'inscription) ; **Environnement** ; **Sport/Culture/Vie associative** (présentation des associations et de leurs activités, calendrier des fêtes) ; **Documents et formalités** : (Etat civil, inscription listes électorales, demande d'extrait de casier judiciaire, carte nationale d'identité...); **Contacts** avec la mairie et en accès direct la **disponibilité des salles communales.**





Cantine municipale

Menu du 13 au 17 janvier			Menu du 20 au 24 janvier	
Lundi	Carottes râpées Emincé de volaille à la crème Haricots beurre champignons Riz au lait			Macédoine de légumes Chipolatas /pommes noisettes Saint nectaire Fruit de saison
Mardi	Tomates vinaigrette Saucisse / Flageolet Edam Fruit de saison	 		Concombres/choux rouges Steack haché Nouilles Crème dessert
Jeudi	Salade piémontaise Bœuf en goulash / Haricots verts Coupe liégeoise Fruit de saison			Rillettes Sauté de lapin Gratin choux fleurs/pommes de terre Milanette/fruit de saison
Vendredi	Potage Filet de poisson poché Pommes de terre vapeur Samos /Galette des rois	 		Betteraves râpées crues Filet de poisson poché Mélange légumes Bios Vache qui rit/œufs au lait

PERMIS DE CONSTRUIRE :

04/11	NICOLAS Jean Jacques	24 rue de la Croix Montfort	Préau	DP13J0023
23/12	VALLÉE Gérard	8 rue des Genêts	Préau	DP13J0025

DATES DES COLLECTES DE SANG 2014 :

Au foyer municipal de Loudéac – Rue de Moncontour de 10 h 30 à 13 h et de 15 h à 19 h
Mardi 18 et mercredi 19 février ; Mardi 22 et mercredi 23 avril ; Mardi 24 et mercredi 25 juin ;
Mardi 26 et mercredi 27 août ; Mardi 14 et Mercredi 15 octobre ; Mardi 16 et mercredi 17 décembre.



PETITES ANNONCES

À LOUER : ➤ À LA MOTTE : **T2 neuf**, 51,70 m², adapté pour personne à mobilité réduite (271,42 €) et **T3 neuf**, 66.39 m² (348,37 €). S'adresser en Mairie ☎ 02.96.25.40.03.

À VENDRE : ➤ **Pommes à couteau** (belle de Boskoop, Melrose, Hydared) – 8 € les 10 kg. ☎ 02.96.25.41.14 après 19 h 30.

➤ **1 corde de bois**, coupé en 50 cm ; possibilité de livraison. ☎ 06.17.89.52.49. (heures repas)

➤ **Canapé 2 places et 2 fauteuils**, assise ferme, peu servi, tissu excellent état (toujours protégé par des housses) – 200 €. ☎ 06.02.35.73.09

DIVERS : La personne qui aurait ramassé un porte-monnaie avec une certaine somme d'argent serait bien aimable de le remettre en Mairie ou d'appeler le 02.96.25.42.64.

PROXI LA MOTTE 02.96.25.71.48

L'équipe PROXI vous souhaite une bonne année.

Changement d'horaires : A partir du 13/01/2014

Du mardi au samedi de 8 h 30 – 12 h 45 et de 14 h 30 à 19 h 30.

Lundi et dimanche de 8 h 30 à 12 h 45.

Jeudi 16 et 30 janvier : Paëlla

Jeudi 23 janvier : Couscous

Tous les mercredis : bœuf bourguignon ; samedi et dimanche : Poulets rôtis



REMERCIEMENTS

Très touchés par les nombreuses marques de sympathie et d'amitié qui leur ont été témoignées lors du décès de Cécile POILVET née TARLET, Pierre et Francine TARLET, son frère et sa belle-sœur et leurs enfants vous remercient sincèrement et vous prient de trouver ici l'expression de leur profonde reconnaissance.

ANIMATIONS / FÊTES

MESSE AU FOYER : ► Messe le lundi 20 janvier à 16 h.

LA MOTTE

Salle Athéna

Vendredi

10 JANVIER 2014

20h30

LOTO

Sélectionné et animé par LB Animation

Bon Achat 500 euros	Bon Achat 300 euros
Bon Achat 200 euros	Bon Achat 150 euros
Bon Achat 100 euros	Bon Achat 100 euros

Demi-cochon

2 Séries alimentaires

Série gourmande

Série corbeille fruits

Bon Achat 30 euros
Bon Achat 30 euros
Bon Achat 30 euros
Bon Achat 30 euros
Bon Achat 30 euros
Bon Achat 30 euros
Bon Achat 30 euros
Bon Achat 30 euros
Bon Achat 30 euros
Colis viande

Bon Achat 40 euros
Bon Achat 40 euros
Bon Achat 40 euros
Bon Achat 40 euros
Bon Achat 40 euros
Bon Achat 40 euros
Bon Achat 40 euros
Bon Achat 40 euros
Bon Achat 40 euros
Colis viande

Bon Achat 50 euros
Bon Achat 50 euros
Bon Achat 50 euros
Bon Achat 50 euros
Bon Achat 50 euros
Bon Achat 50 euros
Bon Achat 50 euros
Bon Achat 50 euros
Bon Achat 50 euros
Longe de porc

un carton : 3 euros
les 3 cartons : 8 euros
les 7 cartons : 15 euros

Buvette
Café, chocolat
Gateaux, crepes
Casse-croûtes

Org : Ecole Notre Dame de Lourdes LA MOTTE
L'association se réserve le droit de reporter le loto en cas d'intempérie

LA MOTTE

DIMANCHE

26 JANVIER 2014

A 12h30



SALLE * ATHÉNA *

LANGUE DE BOEUF

>> AVEC ANIMATION <<

Organisé par LE CLUB DE L'AMITIÉ

ADULTES: 12€ — ENFANTS DE 6 À 12 ANS 6€

(Boisson non comprise.)

LES CARTES SONT EN VENTE DANS LES COMMERCES
ET AUPRES DES RESPONSABLES



JAMBON A L'OS
Moto Club La Motte
samedi 18 janvier à 19 h



Adulte sur place : 12 € (boisson comprise)
Adulte à emporter : 10 €
Enfant (jusqu'à 12ans) : 7 €

ACTIVITES SPORTIVES

ACM HANDBALL : Matches du samedi 11 janvier

Matches championnat : -17 ans filles reçoivent CPB RENNES à 17 h 30 (match à LA MOTTE)

-15 ans filles reçoivent ES PLESCOP HB à 16 h

Matches coupe 22 : Seniors filles reçoivent AL CALLACOIS à 19 h 30 ; -12 ans filles vont à US MENE BRE LOUARGAT à 15 h

Matches du samedi 18 janvier

Seniors garçons 1 vont à ES PLESCOP HANDBALL 2 à 21 h ; Seniors garçons 2 vont à AL TREBEURDEN HB à 19 h ; Seniors garçons 3 vont à PLOUFRAGAN HB1 ; Seniors filles vont à HENANSAL ERQUY à 19 h ; -17 ans filles vont à ENT ROSPORDEN/SYSTEM HB à 16 h ; -15 ans filles vont à LOCMARIA HANDBALL à 16 h 30 ; -14 ans garçons reçoivent AL VIEUX MARCHE PLOUARET ; -10 ans mixtes 1 reçoivent AL LOUDEAC ; -10 ans mixtes 2 reçoivent ASC LEHON HB - MENE PLESSALA à 13 h 30.



ÉLECTIONS MUNICIPALES : Important ! A lire avec attention

Qui va-t-on élire les dimanches 23 et 30 mars 2014 ? Vous allez élire vos **conseillers municipaux** pour 6 ans. Les conseillers municipaux gèrent les affaires de la commune et élisent le maire et les adjoints. Vous allez également élire vos **conseillers communautaires**. Les conseillers communautaires représentent votre commune au sein de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre auquel elle appartient, c'est-à-dire la CIDERAL.

Qui peut voter lors des élections municipales ? Les élections municipales et communautaires ont lieu au suffrage universel direct. Si vous avez plus de 18 ans et que vous êtes français, vous pourrez voter, à condition d'être inscrit sur la liste électorale de votre commune.

Si vous êtes ressortissant de l'Union européenne et que vous avez plus de 18 ans, vous pourrez voter, à condition d'être inscrit sur la liste électorale complémentaire de votre commune de résidence.

Peut-on voter par procuration ? Dans le cas où vous ne seriez pas disponible lors d'un ou des deux tours de scrutin, vous pourrez faire établir une procuration pour permettre à une personne inscrite sur la liste électorale de votre commune de voter à votre place.

Si vous êtes dans une commune de 1 000 habitants ou plus, cette personne votera à votre place par un même vote aux élections municipales et communautaires.

La procuration sera établie au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail. Vous pouvez également formuler votre demande de vote par procuration en remplissant en ligne un formulaire accessible sur <http://service-public.fr/> (Cerfa n°14952*01), vous devrez ensuite vous rendre auprès des autorités chargées d'établir les procurations afin qu'elles soient adressées à la mairie.

Le mode de scrutin change. Les conseillers municipaux ne sont plus élus au scrutin majoritaire comme lors des élections municipales de 2008 mais au scrutin de liste bloquée. *Contrairement aux précédentes élections municipales, vous ne pouvez plus ni ajouter de noms ni en retirer : le panachage n'est plus autorisé. Vous votez en faveur d'une liste que vous ne pouvez pas modifier. Si vous le faites, votre bulletin de vote sera nul. Vous élirez également un ou plusieurs conseillers communautaires. Au moment du vote, vous aurez comme avant un seul bulletin de vote mais y figureront deux listes de candidats. Vous ne votez qu'une fois pour ces deux listes que vous ne pouvez séparer.*

Le bulletin de vote comportera la liste des candidats à l'élection municipale et la liste des candidats à l'élection des conseillers communautaires. Les candidats au siège de conseiller communautaire sont obligatoirement issus de la liste des candidats au conseil municipal.

Lors des élections de mars 2014, vous devrez présenter une pièce d'identité pour pouvoir voter : L'article 31 du décret n° 2013-938 du 18 octobre 2013 portant application de la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires et modifiant le calendrier électoral, modifie l'article R.60 du code électoral. **Cet article dispose que les électeurs doivent présenter au président du bureau, au moment du vote en même temps que la carte électorale ou l'attestation d'inscription en tenant lieu, un titre d'identité.**

Carte nationale d'identité ; passeport ; carte d'identité de parlementaire avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire ; carte d'identité d'élu local avec photographie, délivrée par le représentant de l'Etat ; carte du combattant de couleur chamois ou tricolore ; carte d'invalidité civile ou militaire avec photographie ; carte d'identité de fonctionnaire de l'Etat avec photographie ; carte d'identité ou carte de circulation avec photographie, délivrée par les autorités militaires ; permis de conduire ; permis de chasser avec photographie, délivré par le représentant de l'Etat ; livret ou carnet de circulation, délivré par le préfet en application de la loi n° 69-3 du 3 janvier 1969 ; récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire, en application du neuvième alinéa (7°) de l'article 138 du code de procédure pénale ; attestation de dépôt d'une demande de carte nationale d'identité ou de passeport, délivrée depuis moins de trois mois et comportant une photographie d'identité du demandeur authentifiée par un cachet de la commune.

Ces titres doivent être en cours de validité, à l'exception de la carte nationale d'identité et du passeport, qui peuvent être présentés en cours de validité ou périmés.

SI VOUS NE POSSEDEZ AUCUNE DE CES PIÈCES, FAITES LA DEMANDE D'UNE CARTE D'IDENTITÉ DÈS AUJOURD'HUI !

PERMANENCES

Médecins et Pharmacies

Composez le 15

Cabinet Infirmier de La Motte

☎ 06.42.36.12.81

Ambulances

Hémonic Françoise & Michel

- « Bel Air » - LA MOTTE

Du lundi au vendredi (8 h – 20 h)

☎ 02.96.25.47.54

Taxi

Hémonic

- « Bel Air » - LA MOTTE

☎ 02.96.25.47.54

Pompiers

Centre de Secours

- PLOUGUENAST

☎ 18

C.L.I.C.

(Centre local d'information et coordination pour les personnes âgées) est ouvert le lundi, mardi et jeudi de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30 et le mercredi et vendredi de 9 h 30 à 12 h 30

« Rue de la Chesnaie 22604 LOUDEAC Cédex 1 » clic-sud-22@cg22.fr

☎ 02.96.66.21.06

CIDERAL :

Accueil Logement. Permanences : Lundi au jeudi 10 h - 12 h / 14 h - 17 h le vendredi 10 h - 12 h / 14 h - 16 h.

Info Energie. 0805 203 205 (numéro vert), celui-ci permet de joindre le conseiller de son territoire tous les après-midis de 13 h 30 à 17 h 30. Il est possible de venir rencontrer le conseiller les semaines impaires. infoenergie@pays-pontivy.fr

ADIL. (Agence Départementale d'Information sur le Logement) : 1^{er} mardi du mois de 9 h à 12 h à l'accueil logement.

CAUE. (M. Belorgey, Conseiller en architecture) : 1^{er} et 3^{ème} jeudis du mois de 9 h 30 à 12 h à la DDTM de Loudéac et de 13 h 30 à 16 h (sur RDV au 02.96.66.09.09.) à la CIDERAL.

Conciliateur de justice

1^{er} et 3^{ème} mardis matin du mois, au Point d'Accès au Droit, 15 rue de Moncontour à Loudéac

☎ 02.96.25.01.42



4/6 bd de la Gare
B.P. 246
22602 Loudéac
Cedex